

FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET TOURISTIQUES DES RETRAITES DU NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2015

Présents : voir liste

Excusée : Madame Delobe

Monsieur Jean Marie Damelin court souhaite la bienvenue aux participants.

Il s'assure que nous serons bien 28 au repas qui sera pris en commun après la réunion. Il confirme notre participation au service du restaurant.

Il passe la parole à Monsieur Jean Paul Paulette, notre Président.

Monsieur Paulette souhaite également la bienvenue aux présents, il est très heureux de retrouver des personnes connues dont Monsieur Tisserand qui n'avait pu assister à notre dernière réunion.

Il nous informe que Monsieur De Block ayant été nommé Directeur de la CARSAT en remplacement de Monsieur Radondy parti en retraite, il devient notre Conseiller Technique.

Il signale la venue de Monsieur Jean Baptiste Escudier, Directeur Adjoint. Il habite Linselles et va essayer de rouvrir l'ACTR de Roubaix Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, fermée depuis peu. Il sera aidé de la Vice-Présidente, Eliane Lenain.

En ce qui concerne l'ACTR de l'Avesnois, en cours de fermeture, il demande à Monsieur Galois d'en reprendre la gestion.

Monsieur Francis De Block présente ses salutations à tout le monde. Il est heureux que la réunion a retrouvé le chemin de la CARSAT (ex CRAM). Il espère nous apporter un soutien plus important.

Monsieur le Président souhaite qu'il nous fasse de la publicité.

Madame Liban, secrétaire, a adressé quelques courriels aux associations. Toutefois il y a eu quelques erreurs dans l'adresse mail. Elle demande donc aux associations de lui envoyer une copie de leur statut, ainsi que la composition de leur conseil d'administration. Toutefois deux associations ont déjà envoyé les documents demandés.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 10 2014.

Monsieur Lemaire demande s'il est possible de nommer son association ACTR de l' AISNE et non de Saint Quentin. Bonne note a été prise.

Rectifier la qualification de Madame Josie De Block, en effet elle est trésorière adjointe et non secrétaire adjointe.

TRESORERIE.

Monsieur ROUZE, remplaçant de Monsieur Jouvencaux, démissionnaire, donne lecture du compte d'exploitation et du bilan (Voir annexe)

Le compte recette à régulariser concerne le solde de l'ACTR Douai. 12981€ ont été versés à la fédération.

En avril, le Président a accordé une subvention de 2000€ à 3 associations.

A voir situation de l'ACTR du Littoral. Monsieur Goliot signale ne pas avoir pu envoyer les états de consolidation de son association au motif qu'il ne connaissait pas l'adresse de notre nouveau trésorier. Il va pouvoir régulariser sa situation.

Madame Schnemann de l'ACTR ARTOIS a organisé son assemblée générale en mars. La situation sera envoyée incessamment.

Les associations de l'Avesnois, de Valenciennes, d'Abbeville présentent un déficit important. Il s'agit de dépenses effectuées en 2014 qui n'étaient pas encore réglées (sorties ou voyages).

La somme de 2629, 27 € versée par l'ACTR RX TG va être reprise par la nouvelle association.

Monsieur Galois de l'ACTR de l'Avesnois rappelle les activités de l'association.

Elle était animée par Madame Hourbette. Des sorties d'une journée étaient organisées une fois par mois, et un

voyage par an. Après le décès de Madame Hourbette , aucune bonne volonté ne s' est manifestée pour prendre la suite. Il n'a donc pas été possible de continuer.

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire ont abouti à la fermeture de l'association. Il avait été décidé lors de l'organisation des dites assemblées d'offrir le repas de fin d'année aux participants. Une lettre a été envoyée au Président pour lui signaler cette situation et l'informer de la fermeture de l'association. Les démarches sont toujours en cours ; Dès réception de l'accusé de réception de la sous-préfecture, le solde du compte sera reversé à la fédération. Par ailleurs les cotisations 2015 n'ont pas été demandées. 80 personnes regrettent la fermeture de l'association, Claude Rouze aurait aimé avoir le compte de résultat de 2014 afin de connaître le montant des réserves antérieures.

Monsieur Galois signale qu'il reste actuellement environ 2 950, 56€ sur le compte.

Monsieur Damelin court s'étonne de la décision d'offrir le repas aux adhérents alors que cette association a reçu des subventions à deux reprises. Si à Douai, une partie du coût du repas a été pris en charge par l'association, il faut rappeler qu'aucune subvention n'avait été versée (elle avait été refusée au regard de leur situation financière).

Monsieur De Block rappelle qu'en matière d'association loi 1901, le solde du compte d'une association doit être reversé à une association de même nature en cas de cessation d'activité.

Monsieur Galois signale que les comptes ont été approuvés lors de l'assemblée générale, l'argent a aussi été utilisé pour le règlement d'un voyage effectué en 2014.

Monsieur le Président rappelle que les subventions de l'ordre de 600 000 Francs accordées avec l'accord de la DDASS avaient été attribuées pour les dépenses de fonctionnement ou d'investissements. Chaque association a reçu 50 000francs sauf DOUAI.

Monsieur Paulette demande au conseil d'approuver les comptes de trésorerie.

Aucune voix contre, aucune abstention n'étant constatées, les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Madame Liban, secrétaire, demande à ce que les associations informent la fédération de leur date d'organisation de leur assemblée générale. Elle souhaite également que les comptes rendus lui soient adressés.

VIE DES ASSOCIATIONS

ACTR du LITTORAL :

Monsieur Goliot signale que le nombre d'adhérent est de 21 pour cette année, contre 15 en 2014. L'assemblée générale s'est tenu le 17 Mars à Dunkerque. Il enverra le compte rendu sous peu, en même temps que les situations comptables de 2014.

Il souligne que quelques adhérents anciens n'ont pas renouvelé leur adhésion, par contre de nouveaux retraités se sont inscrits.

Il rappelle qu'en 2014 sous couvert de Monsieur Malaret, il avait demandé une subvention afin d'acheter un nouvel ordinateur car celui en sa possession est maintenant inutilisable.

La trésorerie présente un léger déficit à la suite du voyage effectué à Paris où il y a eu 8 désistements de dernière minute. Il n'était plus possible d'annuler la sortie.

En ce qui concerne l'assemblée générale de la Fédération qui doit se tenir le 9 octobre 2015, il a été dans l'obligation de chercher un autre restaurant que celui du casino à la suite de la vente du Casino.

Il propose d'organiser la réunion à l'hôtel de la Plage. Il n'y aurait pas de location de salle, le repas serait pris sur place, un petit déjeuner serait aussi servi. Enfin un parking serait à disposition. Monsieur Paulette lui demande d'organiser cette rencontre avec Claude et Corinne.

ACTR ABBEVILLE

Monsieur Delcourt nous informe qu'il a démissionné de son poste de Président. Il laisse cette association sur de bons rails. Il ne doute pas que Madame Delcluse qui a accepté de le remplacer continuera l'œuvre commencé. Il reste membre de l'association et a accepté de tenir provisoirement la trésorerie, le temps de trouver une personne volontaire.

Il rappelle que les subventions obtenues lui ont permis de faire l'acquisition de matériel (photocopieuse).

En ce qui concerne les activités, l'année 2015 est bien répartie. L'association compte 540 adhésions. Des sorties tous les 4 ou 6 semaines sont proposées, ainsi que 3 voyages (Corse, Lloret de Mar, Portugal)

L'assemblée générale a eu lieu le 7 avril 2015. La fédération y était représentée par Mesdames Lenain et Liban.

ACTR LILLE FLANDRES

Monsieur Ketels, Président, précise que l'association comporte actuellement 530 membres. Si chaque année quelques adhérents ne renouvellent pas leurs cotisations, de nouvelles adhésions sont enregistrées.

L'association a l'avantage d'être présente dans une grosse métropole, avec des personnes ayant des revenus convenables.

Il est aidé d'une équipe de 10 personnes avec chacune une fonction bien déterminée.

Une réunion se tient tous les mois ; un bulletin présentant les activités à venir est édité tous les deux mois.

Malgré la concurrence très forte avec les autres associations de la métropole obtenant des subventions, les activités rencontrent un très bon succès : marche, visite, concert le midi, bowling, voyages lointains. Ce qui représente beaucoup de travail.

Pour assurer une activité par semaine, une personne est indispensable pour encadrer celle-ci. Il faut ajouter qu'à chaque voyage environ 43 personnes s'inscrivent.

L'association est aidée par la Mairie : prêt de salle, site internet, informations par le pass-senior, le stand au salon senioreva.

L'association présente une comptabilité équilibrée.

Les fichiers reçus concernant les anciens adhérents de Douai et Roubaix Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, n'ont pas obtenu de réponses escomptés.

ACTR DE L' AISNE

Monsieur Lemaire, Président, précise que le siège de l'association est toujours fixé à Saint Quentin.

Le nombre d'adhérents est à ce jour de 287 contre 281 en 2014.

La comptabilité est tenue par une personne très sérieuse et les comptes sont équilibrés.

Au cours de l'année 2014, 2000 personnes ont participé aux sorties : Royal Palace en Alsace, Paris, une croisière, un séjour au Tyrol. Au cours de ce séjour, une personne a dû être hospitalisée, cela fait à peu près six mois et à ce jour elle n'a reçu aucun remboursement de ses frais médicaux.

Jean Marie va voir avec un responsable de la CPAM de Saint Quentin pour débloquer la situation.

L'assemblée générale s'est tenue le 7 Février 2015. Pour des raisons de santé, Mesdames Lenain et Liban n'ont pu y participé.

Monsieur Lemaire souhaiterait obtenir de la publicité et surtout des plaquettes précisant les activités des associations.

Ces plaquettes devaient être élaborées par Monsieur Malaret qui n'a pu malheureusement finir le projet. Monsieur Paulette demande à ce que le projet soit repris avec en plus la création d'un site informatique.

ACTR ARTOIS

Madame Schnemann constate une augmentation du nombre d'adhérents due surtout à l'activité QI-CONG. Certains médecins nous envoient des personnes afin de suivre cette activité. Le nombre de participants à chaque séance étant suffisant (40 personnes), les nouvelles demandes ne peuvent plus être acceptées. A noter que le nombre souhaité à chaque séance devrait être de 30.

Les autres activités fonctionnent bien : atelier mémoire, marche promenade, scrabble et duplicate, autres jeux. Les sorties et le voyage annuel rencontrent moins d'adhésion surtout en raison des prix.

En ce qui concerne la trésorerie, un déficit a été constaté en 2014, une personne s'étant désistée d'un voyage au dernier moment.

ACTIVITE ATELIER MEMOIRE

Madame Liban qui avait été chargée de procéder à une enquête sur ce qui aurait pu être acheté pour les associations fait le point de ses recherches.

La CARSAT ne fera pas de mise à jour du premier fascicule. Au Furet et à la FNAC elle n'y a rien trouvé. Par contre, il existe des exercices sur internet. Un produit propose un abonnement pour 89€ ou 79€80 par mois. Il existe aussi un site gratuit.

Monsieur Paulette propose que la Fédération prenne en charge les coûts des abonnements. Il pourrait être fait un essai, en faire le point avec Madame Liban avant de prendre un abonnement payant.

CONCOURS DE LA CARSAT

Monsieur Damelin court distribue aux représentants de chaque association, un dossier à remplir pour participer au concours organisé par la CARSAT concernant « la retraite et le bénévolat ».

Ce concours consiste en un témoignage de bénévoles sur l'action menée par l'association. Le concours est doté d'un prix total de 72000€ à répartir entre les bénévoles et les Associations soit :

Pour les bénévoles

- 40 prix d'une valeur de 130€,

Pour les associations

- du 1er au 4ème prix : 4000€

- du 5ème au 8ème prix : 3000€

- du 9ème au 20ème prix : 2000€

- du 21ème au 40ème prix : 1000€

Chaque association est encouragée à participer. Les dossiers doivent être déposés entre le 4 mai et le 4 juin, date de clôture des demandes.

Les associations détenant un site sont invitées à donner les éléments du site à Madame Liban.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45

Les participants sont invités à prendre le pot de l'amitié suivi du repas en commun.

LE PRESIDENT

LE VICE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LE TRESORIER

J P. PAULETTE

J M. DAMELIN COURT

C. LIBAN

CL. ROUZE